

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2013

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le 24 juin à 16h00, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 11 juin 2013, s'est réuni dans la salle Evrard de Fouilloy du Conseil général de la Somme :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 - Claude BARDOUX
2. Jean-Marie BLONDELLE	2 - Daniel BEAUPERE
3. Christian BOQUET	3 - Régis BILHAUT
4. Daniel CARPENTIER	4 - Alain BRIERE
5. Claude DEFLESSELLE	5 - Stéphane BRUNEL
6. François DURIEUX	6 - Jean-Claude BUISINE
7. Patrice LETALLE	7 - Michel CAPON
8. Luc LHEUREUX	8 - Didier CARDON
9. Serge OLIVIER	9 - Bernard DAVERGNE
10. Gérard PRUVOT	10 - François DEBEUGNY
11. Jean-Pierre TETU	11 - Pascal DEMARTHE
12. Jean-Marc WISSOCQ	12 - Yannick DESSAINT
	13 - Daniel DUBOIS
	14 - Philippe GREUET
	15 - Sébastien HARDY
	16 - Stéphane HAUSSOULIER
	17 - Olivier JARDE
	18 - Francis LEC
	19 - Marion LEPRESLE
	20 - Dominique MAGNIER
	21 - Bernard NAUJOKS
	22 - Jean-Luc PETIT
	23 - Paul PILOT
	24 - Daniel PROUILLE
	25 - Jean-Claude RENAUX
	26 - Gilbert SAVY
	27 - Laurent SOMON
	28 - Michel WATELAIN

QUORUM. Cette séance fait suite à la séance du 10 juin annulée faute de quorum. Les délibérations seront valables quelque soit le nombre de délégués présents. La séance est ouverte à 17h30

Délibérations n°1, 2 et 4 à 8 : 12 votants pour 22 voix

Délibération n°3 – 11 votants pour 16 voix

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 17 mai 2013 : le PVS a été transmis aux membres le 24 mai 2013, aucune remarque n'a été formulée et il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Jean Pierre TETU

I - PROJETS DE DELIBERATIONS

01 - RAPPORT D'EXECUTION 2012 DE LA DSP EN REGIE INTERESSEE

Conformément à l'article 13 du contrat de DSP en régie intéressée, la société Somme Haut Débit a remis son rapport d'exécution pour l'année 2012. Ce rapport est disponible sur demande dans les services du syndicat mixte.

Le Président invite Christophe HOGUET, Directeur de Somme Haut Débit, à faire un exposé des grandes lignes de ce rapport :

- 2,250 M€ de recettes facturées et recouvrées à 100%
- Chiffre d'affaire réalisé de 1,633 M€ avec une belle croissance de 16% par rapport à 2011 (bonus attribué au delà des 20% non atteint)
- 300 devis réalisés et 150 propositions commerciales remises
- 34 affaires signées
- 100 sites fibrés (hors membres SN) dont 50% public/50% privé
- Résultat exercice 2012 SHD -89 000€, dont 2/3 reversé à Tutor (charges stabilisées),
- Provisions pour perte d'exploitation à venir -157 000€ pour les exercices 2013 et 2014
- à noter 45 000€ d'avance de trésorerie suite à des sinistres en cours de procédure d'assurance ou judiciaire

Le déficit affiché par le rapport d'exécution 2012 correspond à une provision pour perte inscrite par avance pour les années 2013 et 2014, à la demande de l'expert comptable. Il s'agit pour eux de montrer la prise de risque prise par le groupe France Télécom-ORANGE par rapport à leur filiale Somme Haut Débit. Les charges sont en effet supérieures à leurs prévisions initiales.

Cela n'a aucune incidence sur les finances du syndicat mixte puisque la convention de délégation de service public en régie intéressée prévoit une rémunération fixe et une rémunération variable dans le cas où Somme Haut Débit dépasse ses objectifs de commercialisation.

Ces éléments ne peuvent pas être remis en cause en cours de contrat.

Daniel CARPENTIER s'interroge sur les raisons de ce décalage entre les prévisions et l'exécution du contrat, notamment dans le cadre de la préparation de la prochaine convention de DSP.

Jean-François VASSEUR indique qu'il s'agit de la 1^{ère} configuration de DSP du réseau en fibre optique de la Somme. Par ailleurs, le syndicat mixte a fait le choix délibéré d'une période courte de 4 ans qui est assez particulière pour le délégataire. Il faudra vraisemblablement envisager une durée plus longue pour la prochaine convention.

Par contre, il est intéressant de voir dans ce rapport la progression des recettes de commercialisation grâce à l'action du délégataire. Les modalités de refacturation des charges de fonctionnement entre le groupe et sa filiale sont assez classiques dans le domaine de la DSP.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical prennent acte du rapport d'exécution 2012 de la gestion du réseau en fibre optique remis par le délégataire.

Adoptée à l'unanimité

02 - COMPTE DE GESTION 2012

Considérant que les chiffres du Compte Administratif propres à l'exercice 2012 et ceux du Compte de Gestion 2012 de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont conformes, les membres du Comité syndical arrêtent le compte de gestion 2012.

Adoptée à l'unanimité

I - PROJETS DE DELIBERATIONS

01 – RAPPORT D'EXECUTION 2012 DE LA DSP EN REGIE INTERESSEE

Conformément à l'article 13 du contrat de DSP en régie intéressée, la société Somme Haut Débit a remis son rapport d'exécution pour l'année 2012. Ce rapport est disponible sur demande dans les services du syndicat mixte.

Le Président invite Christophe HOGUET, Directeur de Somme Haut Débit, à faire un exposé des grandes lignes de ce rapport :

- 2,250 M€ de recettes facturées et recouvrées à 100%
- Chiffre d'affaire réalisé de 1,633 M€ avec une belle croissance de 16% par rapport à 2011 (bonus attribué au delà des 20% non atteint)
- 300 devis réalisés et 150 propositions commerciales remises
- 34 affaires signées
- 100 sites fibrés (hors membres SN) dont 50% public/50% privé
- Résultat exercice 2012 SHD -89 000€, dont 2/3 reversé à Tutor (charges stabilisées),
- Provisions pour perte d'exploitation à venir -157 000€ pour les exercices 2013 et 2014
- à noter 45 000€ d'avance de trésorerie suite à des sinistres en cours de procédure d'assurance ou judiciaire

Le déficit affiché par le rapport d'exécution 2012 correspond à une provision pour perte inscrite par avance pour les années 2013 et 2014, à la demande de l'expert comptable. Il s'agit pour eux de montrer la prise de risque prise par le groupe France Télécom-ORANGE par rapport à leur filiale Somme Haut Débit. Les charges sont en effet supérieures à leurs prévisions initiales.

Cela n'a aucune incidence sur les finances du syndicat mixte puisque la convention de délégation de service public en régie intéressée prévoit une rémunération fixe et une rémunération variable dans le cas où Somme Haut Débit dépasse ses objectifs de commercialisation.

Ces éléments ne peuvent pas être remis en cause en cours de contrat.

Daniel CARPENTIER s'interroge sur les raisons de ce décalage entre les prévisions et l'exécution du contrat, notamment dans le cadre de la préparation de la prochaine convention de DSP.

Jean-François VASSEUR indique qu'il s'agit de la 1^e configuration de DSP du réseau en fibre optique de la Somme. Par ailleurs, le syndicat mixte a fait le choix délibéré d'une période courte de 4 ans qui est assez particulière pour le délégataire. Il faudra vraisemblablement envisager une durée plus longue pour la prochaine convention.

Par contre, il est intéressant de voir dans ce rapport la progression des recettes de commercialisation grâce à l'action du délégataire. Les modalités de refacturation des charges de fonctionnement entre le groupe et sa filiale sont assez classiques dans le domaine de la DSP.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical prennent acte du rapport d'exécution 2012 de la gestion du réseau en fibre optique remis par le délégataire.

Adoptée à l'unanimité

02 – COMPTE DE GESTION 2012

Considérant que les chiffres du Compte Administratif propres à l'exercice 2012 et ceux du Compte de Gestion 2012 de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont conformes, les membres du Comité syndical arrêtent le compte de gestion 2012.

Adoptée à l'unanimité

Intervention de Jean-François VASSEUR :

Coïncidence du calendrier, le compte administratif 2012 vient en discussion devant le Comité Syndical peu de temps après que le Tribunal administratif a validé les modifications que nous avons introduites lors du Budget Primitif 2011. M. Olivier Jardé a en effet été débouté du recours qu'il avait formé devant le Tribunal administratif d'Amiens.

Sur le budget principal donc, qui correspond à l'activité administrative et aux services non marchands de Somme Numérique, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées à 5 % d'augmentation, malgré une épidémie de congés maternité qui a artificiellement gonflé les dépenses de personnel, augmentation compensée par les recettes de l'assurance du personnel souscrite via le Centre de Gestion de la Somme.

Mais ce chiffre global traduit aussi des réalités contrastées selon l'activité :

- Les ENT continuent à progresser avec 19 % d'augmentation des dépenses liées aux usages,
- Tandis que les dépenses sur les services d'administration électronique ont diminué de 31 % en grande partie à cause de l'absence de chef de projets Web de février à juillet.

Les recettes liées aux cotisations ont augmenté de 5 % uniquement par l'effet de l'accroissement du nombre de communautés de communes adhérentes.

Au total le budget principal affiche **un excédent de 75 734€**.

Concernant le budget annexe, nous voyons les effets des mesures décidées en 2010 et qui ont commencé à être appliquées en 2011 avec la DSP et le nouveau marché de services pour le centre serveurs :

- Malgré la mise en place de la nouvelle messagerie ZIMBRA, le budget fonctionnement des serveurs n'augmente que de 10 %,
- Les charges d'exploitation du réseau sont également maîtrisées avec 5 % d'augmentation, en égard à la forte augmentation d'activité en 2012.

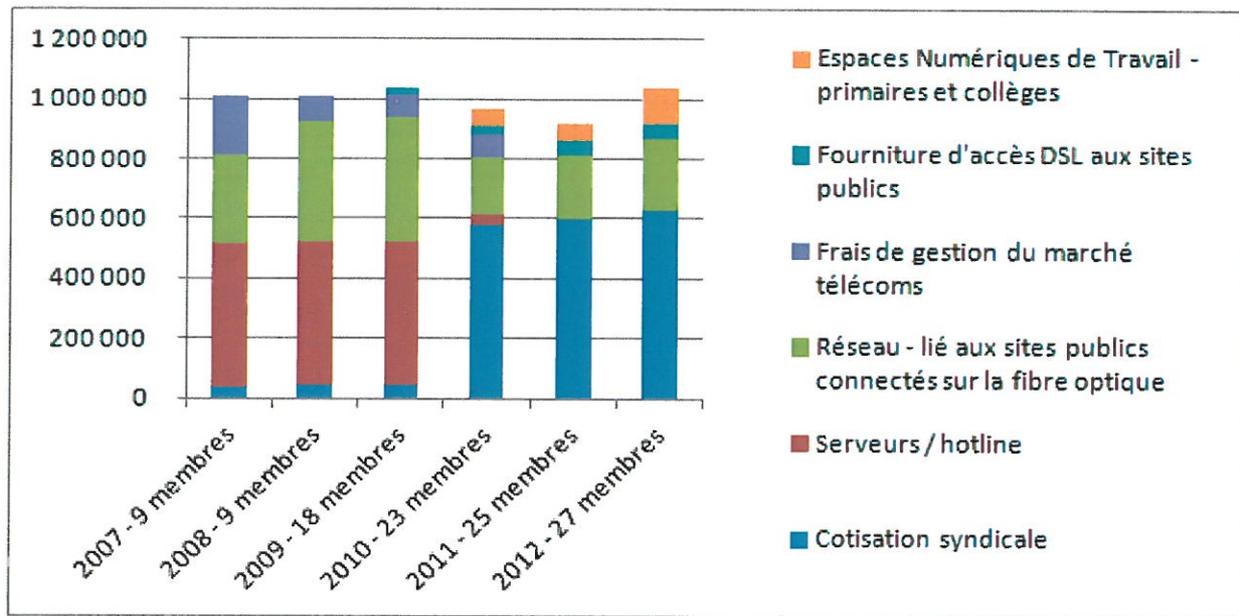
En effet, on voit que les recettes du réseau que ce soit auprès de nos membres ou auprès des opérateurs ont augmenté de 13 % globalement, et désormais les recettes bordurent les 2 millions d'euros soit un doublement depuis 2008 et une diminution par deux de la part des versements des membres dans le total des recettes de fonctionnement du réseau.

Au total, l'exercice 2012 du budget annexe se solde par un solde de **480 563 euros**.

Il y a donc bien un effet d'accroissement important des recettes depuis que Somme Haut Débit a repris en mains l'exploitation de notre réseau.

Vous trouverez toutes les explications sur les comptes de Somme Numérique dans le rapport, mais je voudrais insister sur le tableau récapitulatif des versements de fonctionnement effectués par nos membres depuis 2007 :

Somme Numérique



1^{ère} leçon de ce tableau : Somme Numérique ne coûte pas plus à ses 27 membres en 2012 que ne coûtait SUSI à ses 9 membres en 2007.

2^{ème} leçon : Les augmentations ne sont le fait que de trois raisons :

- L'augmentation du nombre des membres de Somme Numérique
- L'augmentation des sites publics connectés à la fibre optique
- L'augmentation du nombre d'élèves entrés dans le dispositif ENT

Somme Numérique est donc tout le contraire d'un système qui s'alourdit administrativement et dont vous pouvez juger de l'efficacité quant au nombre d'agents par rapport à la quantité de services rendus.

Les élus débattent sur le calcul des cotisations syndicales basées sur 0,45€ par habitant sauf pour Amiens Métropole qui se situe à 1,20€ par habitant. Le Président indique que l'objectif à terme serait d'atténuer cette différence. Il est vrai qu'historiquement l'Agglomération et ses communes membres utilisent plus de services du syndicat mixte. Cependant, depuis 2 ans, l'équipe de Somme Numérique n'étudie plus l'aménagement numérique sur ce territoire.

Sur les zones réservées par les investisseurs privés, à savoir les EPCI de l'Abbevillois et d'Amiens Métropole, ORANGE est tenu de commencer la création du réseau FTTH sous 5 ans et de terminer ensuite ses communes dans les 5 années suivantes. Mais il n'y a aucune contrainte, ni aucune sanction dans le cas contraire.

Par ailleurs, il est rappelé que si les communautés de communes et leurs communes membres utilisaient tous les services proposés par le syndicat mixte, la cotisation annuelle de l'EPCI serait remboursée par les économies ainsi générées.

Après avoir présenté le rapport du compte administratif, le Président quitte la salle et la séance est présidée par le vice-président, Jean-Pierre TETU ;

Somme Numérique

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent les résultats du compte administratif 2012 du syndicat mixte SOMME NUMERIQUE tels qu'exposés ci-dessous :

(en euros)		Résultat Brut	Restes à Réaliser	Résultat Net
Budget Principal	Investissement	+ 174 604,91	57 184,36	+ 231 789,27
	Fonctionnement	+ 317 365,17	0,00	+ 317 365,17
	TOTAL	+ 491 970,08	57 184,36	+ 549 154,44
Budget Annexe Philéas	Investissement	-192 445,31	98 318,56	-94 126,75
	Fonctionnement	+ 526 375,33	0,00	+ 526 375,33
	TOTAL	+ 333 930,02	98 318,56	+432 248,58

Adoptée à l'unanimité

04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Vu les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2012 qui s'élèvent à :

Budget principal : + 317 365,17 €
Budget annexe : + 526 375,33 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la répartition des excédents comme suit :

- L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 317 365,17 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 526 375,33 € est affecté pour un montant de 94 126,75 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 432 248,58 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Adoptée à l'unanimité

05 - REGIE D'AVANCES LIEE AUX ENT

Avec la mise à disposition de tablettes numériques dans les écoles primaires dans le cadre du projet ENT, de nouvelles modalités d'intégration des contenus pédagogiques apparaissent puisqu'il faut s'adapter aux constructeurs qui passent par le mode de téléchargement et paiement en ligne. Après discussion avec ces prestataires, il est possible que les téléchargements et paiements en ligne soient pilotés uniquement par Somme Numérique pour le compte des collectivités et établissements concernés. Les contenus à intégrer sont toujours validés au préalable par la Direction des services académiques de la Somme.

Pour la mise en place de ces paiements en ligne, le syndicat mixte doit donc disposer d'une nouvelle régie d'avances lui permettant ainsi d'avoir un compte bancaire spécifique et de pouvoir individualiser ces dépenses.

Somme Numérique

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'instituer une régie d'avances auprès de l'annexe budgétaire Espaces Numériques de Travail du budget principal du syndicat mixte Somme Numérique, dont les éléments constitutifs principaux sont :

- Cette régie est installée 83 rue Saint Fuscien 80000 AMIENS.
- La régie paie les dépenses suivantes : achats en ligne - contenus pédagogiques liés au projet des Espaces Numériques de Travail pour les écoles primaires du département de la Somme.
- Le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3 000€.

Adoptée à l'unanimité

06 – LOCATION DE LONGUE DUREE DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la location du réseau, certaines recettes sont perçues en année N pour plusieurs années, dans le cadre de la location de longue durée. Par délibération du 21 novembre 2011, le comité syndical a défini les conditions d'inscription de ces recettes au budget. Tout en conservant le principe, cette délibération doit être complétée à la demande du Trésorier pour tenir compte de la diversité des durées liées à ces recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que les recettes du réseau correspondant à des locations de longue durée sont inscrites sur l'article 751 du budget annexe de Somme numérique.

Afin de tenir compte de l'échelonnement de ces recettes sur la durée contractualisée (3, 5, 10 ou 15 ans ou autre durée), le titre de recettes global fera l'objet d'une régularisation l'année qui suit le versement des recettes par l'émission d'un titre d'annulation portée au crédit d'un compte non budgétaire de la Trésorerie (article 487 – produits constatés d'avance). Les années suivantes, un titre de recette sera émis au nom de la Trésorerie sur l'article 751 du budget annexe de Somme Numérique qui sera portée au débit du même compte non budgétaire. Ainsi, sur chaque exercice, une seule annuité sera réellement comptabilisée dans le résultat de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

07 – EXPERIMENTATION TABLETTES - FINANCEMENT

Afin d'accompagner au plus près les évolutions pédagogiques et techniques dans les pratiques des TICE dans les écoles, le Syndicat Mixte Somme Numérique, en étroite collaboration avec les services de la Direction Académique de la Somme, fait l'acquisition de tablettes numériques, pour les collectivités ayant compétences scolaires, dans le cadre d'un marché en groupement de commandes.

En effet, des enseignants, dans le cadre de leur demande de renouvellement de l'Espace Numérique de Travail, nous ont fait part de leur volonté d'intégrer les possibilités des tablettes numériques dans leurs pratiques quotidiennes en classe (accessibilité d'applications de création, couplage avec les Tableaux Numériques Interactifs et l'ENT, facilité d'usages en termes de mobilité...).

L'expérimentation prévoit de pouvoir tester l'ensemble des matériels et des systèmes d'exploitation présents sur le marché.

Lors de la Commission services du 12 février 2013, un point a été présenté sur les premiers déploiements de tablettes numériques au sein de certaines écoles qui se sont portées volontaires, ainsi que les modèles techniques retenus :

Somme Numérique

Ecole Amiens Châteaudun = réalisé avec IPAD
Ecole Amiens Louise Michel = réalisé avec IPAD
Ecole Amiens André Bernard = tablettes sous Windows 8
Ecole Amiens Schweitzer B = tablettes IPAD
Ecole de Drucat = tablettes IPAD
Ecole d'Airaines = tablettes sous Androïde
Ecole de Vaux en Amiénois : tablettes IPAD avec prêt du matériel par l'Inspection d'Académie.

Le déploiement de ces nouveaux matériels nécessite de nouvelles approches techniques face aux problématiques posées (nécessité du filtrage des accès internet pour les élèves, déploiement des applications souhaitées par les enseignants...), qui mobilisent les équipes du prestataire retenu et celles de l'Inspection d'Académie.

La base de déploiement se fait sur un ensemble de 10 tablettes + caisson mobile pour rechargement et connexion wifi + un pc de synchronisation si nécessaire.

Le ministère de l'Education Nationale accompagne cette expérimentation, via la Direction Générale de l'enseignement scolaire en partenariat avec un établissement universitaire. Le but de cet accompagnement est de définir si oui ou non il y a une plus value à intégrer ces tablettes dans les usages numériques des écoles.

Un dossier de subvention FEDER a été déposé auprès de la Région Picardie. Le Président propose au Comité syndical de valider le plan de financement afin de compléter ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la mise en œuvre de l'expérimentation de déploiement et usages de tablettes numériques dans les écoles de la Somme et valident le plan de financement défini comme suit :

	Montant	Participation
Somme Numérique	58 520€	70%
Région (FEDER)	25 080€	30%
Total	83 600€ HT	

Adoptée à l'unanimité

08 – CONTRIBUTION DU SERVICE ENT - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

La Charte de fonctionnement du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail approuvée par délibération du comité syndical du 22 juin 2009 et validée ensuite par chaque collectivité ou établissement souhaitant bénéficier de ce service prévoit les modalités de calcul du compte élève.

Bilan financier de ce service pour l'année scolaire 2012-2013 :

Somme Numérique

Objet	Base nbe de comptes		
Compte élève plateforme ENT	52 563,00	10046 comptes	
Redevance MAXICOURS	26 910,00	3000 comptes	
Redevance LE ROBERT	9 611,52	10046 comptes	
Redevance LE SITE.TV	10 540,34	10046 comptes	décote pour écoles > 100 élèves
Colloque Somme de réussite	20 111,30	location Mégacité	
TOTAL dépenses année scolaire 2012-2013	119 736,16		
Subvention FEDER 30%	35 920,85		
Solde à la charge des membres	83 815,31		
Somme due par élève pour l'année scolaire 2012 - 2013 € TTC	8,34	10 046 comptes	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution des membres bénéficiaires du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail à 8,34€ par élève pour l'année scolaire 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATION DU BUREAU EN DATE DU 3 JUIN 2013

1. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE « MATERIELS D'ACTIVATION DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE DE LA SOMME »

L'accord-cadre intitulé « Matériels d'activation du réseau en fibre optique de la Somme » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Cœur de réseau Ethernet et routage	OCEALIS - BE FREE NTI - INEO
LOT 2	Equipements d'accès et de démarcation	OCEALIS - BE FREE NTI - INEO
LOT 3	Extension du backbone WDM	INEO

Adoptée à l'unanimité

MARCHE PUBLIC

Prestations de services de communications électroniques : le marché lancé par Somme Numérique pour le compte des membres du groupement de commandes télécoms a été publié le 29 mai 2013. Les offres sont attendues pour le 10 juillet 2013 à 17h.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les élus sont informés de l'avancement du dossier Somme Très Haut Débit 2012-2017. L'instruction auprès de la Caisse des Dépôts a permis d'élargir le périmètre des dépenses éligibles et ainsi d'augmenter les aides de l'Etat de 2 millions €. Le Conseil régional de Picardie a proposé d'inscrire de suite 6 millions € de FEDER, ce qui consolide le plan de financement par rapport aux incertitudes de la future programmation des fonds européens.

Le courrier du Premier Ministre permettant un démarrage effectif du projet devrait arriver mi-juillet.

ORANGE pourrait assouplir ses règles de commande d'armoire pour la Montée en débit, permettant de commander 50 sites sur l'année 2013.

La séance est levée à 17h15